

[Texte]

Mr. Angus: So in effect it is up to . . . Well, let me ask one more question. In other committees, have motions been taken to determine the make-up of the informal steering committee, or has it been a decision made solely by the Chair?

• 1625

The Chairman: In the other committees, consensus has been arrived at. There has been no formal motion and it has not been the unilateral decision of the Chair. I would hope we could come to a gentlemen's agreement here on this issue and not nail it down in the form of a motion, but again, I am in your hands.

Mr. Angus: Thank you, Mr. Chairman. Clearly it is another issue that this committee itself can decide. We are talking these days, although there has been no formal thing passed down, about the role of the backbenchers, the freedom to make their own decisions, and perhaps one way to experiment with it is by leaving it at two, one and one. The bottom line, Mr. Chairman, is that whatever this informal group does has to be formally presented to the whole committee with full quorum, and it is in the hands of that committee to make the determinations. We all have to face reality that the government controls the committee in those kinds of votes.

The Chairman: Is there any further discussion? There is no further discussion. Is there a gentleman's agreement on chairman, two, one and one, as printed?

Some hon. members: Yes.

Some hon. members: No.

The Chairman: I do not see consensus. Is there consensus on chairman, three PCs, one Liberal and one NDP? Mr. Ouellet.

Mr. Ouellet: Mr. Chairman, if the Parliamentary Secretary to the Minister of Transport insists on his proposal, in the spirit of co-operation I would be ready to agree. But I cannot resist saying that I see in the end the Parliamentary Secretary doing more than we hoped he would be doing on these committees.

Mr. Angus: Mr. Chairman, perhaps I can offer something that will allow us to reach a consensus. If the government would agree to hear witnesses only if one member of the opposition is present, then we would be quite happy to agree to have three, one and one in the steering committee.

The Chairman: I was hoping we would not have to go back through that, Mr. Angus. What is the decision of the committee? Mr. Tobin.

Mr. Tobin: Mr. Chairman, my personal opinion is that we ought to keep it the way it is. I can recall that it is very seldom, if ever, in a steering committee that whether there are more government members or fewer government members makes a darned bit of difference, because in my experience the steering committee has always worked by consensus. We always argue the thing out, and in the end we finally agree on what we are going to do. I have never, ever seen a vote in a steering

[Traduction]

M. Angus: Ainsi, en fait . . . il revient . . . à . . . Permettez-moi de poser une autre question. Dans d'autres comités, a-t-on fait des propositions pour déterminer la composition d'un comité directeur officieux ou la décision a-t-elle été prise uniquement par le président?

Le président: Dans d'autres comités, on a obtenu un consensus. Il n'y a pas eu de motion officielle et le président n'a pas pris de décision unilatérale. J'espère qu'on en arrivera à une convention verbale sur cette question sans avoir à présenter de proposition mais, encore une fois, je m'en remets à vous.

M. Angus: Merci, monsieur le président. Il s'agit clairement d'une autre question dont ce Comité peut décider. Nous parlons ces jours-ci, même si rien d'officiel n'a été voté, du rôle des députés de l'arrière-plan, de leur liberté de prendre leurs propres décisions et peut-être qu'une façon de le faire c'est de s'en tenir à deux, un et un. Au fond, monsieur le président, tout ce que ce groupe officieux fait doit être officiellement présenté à l'ensemble du comité ayant le quorum et c'est au comité de prendre la décision finale. Nous devons tous nous rendre à l'évidence, le gouvernement contrôle le comité pour ces types de votes.

Le président: A-t-on quelque chose d'autre à ajouter? Non. A-t-on une convention verbale pour un président, deux, un et un, tel que présenté?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président: Il n'y a pas consensus. Est-on d'accord sur un président, trois conservateurs, un libéral et un néo-démocrate? Monsieur Ouellet.

M. Ouellet: Monsieur le président, si le secrétaire parlementaire du ministre des Transports insiste sur sa proposition, dans un esprit de collaboration, je serais prêt à donner mon accord. Mais je ne peux m'empêcher de dire qu'en fin de compte, le secrétaire parlementaire ferait davantage que ce que nous nous attendons à ce qu'il fasse sur ces comités.

M. Angus: Monsieur le président, peut-être puis-je proposer quelque chose qui nous permettrait d'arriver à un consensus. Si le gouvernement consentait à n'entendre les témoins que si un membre de l'opposition est présent, nous serions alors bien prêts à accepter la formule trois, un et un, en ce qui concerne la composition du comité permanent.

Le président: J'espère que nous n'aurons pas à revenir sur cette question, monsieur Angus. Quelle est la décision du Comité? Monsieur Tobin.

M. Tobin: Monsieur le président je pense, pour ma part que nous devons laisser la situation telle qu'elle est. Si mes souvenirs sont bons, il est très rare que le fait qu'il y ait dans un comité directeur plus ou moins de députés du gouvernement fasse une différence quelconque car, selon mon expérience, le comité directeur fonctionne toujours par consensus. On discute à fond d'une question et, en fin de compte, on s'entend sur ce qu'on va faire. Je n'ai même jamais vu un vote dans un comité